

Règlements et Procédures - Doctorat

Faculté de Gestion et des Sciences Commerciales

Procédure d'admission

A. Processus d'admission

Se référer au bureau d'orientation afin de compléter les formalités de procédures standard du collège doctoral de l'USEK, d'où les points suivants :

- justifier l'ensemble des années académiques préalablement effectuées ;
- présenter deux lettres de recommandation émises par des enseignants-chercheurs ; présenter un dossier dûment rempli et comportant l'ensemble des pièces justificatives exigées ;
- présenter une proposition sommaire des pistes de recherches envisagées et du sujet pressenti (soumettre un texte de 500 mots décrivant votre projet de thèse de doctorat) ;
- avoir une moyenne générale cumulée sur le programme de master de 85/100 au minimum ;
- réussir l'épreuve d'admission écrite et orale.

Procédure d'admission

B. Processus de présélection

Dirigé par le responsable de la commission doctorale à la Faculté de Gestion et cela à partir d'un comité ad hoc.

1. Etude de dossier

C'est l'évaluation du niveau de préparation à la recherche en tenant compte :

- de la formation universitaire ;
- de l'expérience ;
- du projet présenté (la structure du texte, la qualité de l'argumentation et sa cohérence) ;
- et des liens entre ces trois éléments.

2. Examen écrit et oral

La composition du comité ad hoc est constituée par un membre externe à la faculté et d'un membre du collège doctoral de ladite faculté.

- niveau de préparation à la recherche ;
- aptitudes au travail intellectuel ;
- présentation du projet de thèse.

Procédure d'admission

C. Délibération

- Délibération de la FGSC ;
- Délibération du collège doctoral.

D. Communication des résultats

Suite aux examens, les résultats seront soumis au doyen de la faculté qui délibérera en premier lieu, afin de soumettre la délibération de la FGSC au collège doctoral de l'Université qui prendra la décision définitive qui sera communiquée aux candidats.

Structure du programme doctoral

| Formation doctorale | Crédits | Notation |
|----------------------------|-------------------|-----------------|
| Formation thématique | 6 crédits | P/R |
| Formation commune | 6 crédits | P/R |
| Réalisation scientifique | 3 crédits | P |
| Thèse et soutenance | 45 crédits | /100 |
| TOTAL | 60 crédits | |

- **Durée : 3 ans pouvant s'étaler sur une durée de 5 ans (dérogation requise)**

Structure du programme doctoral

- **Description de la formation**

Formation thématique

La formation thématique tourne autour de thèmes d'actualité en gestion spécialisée, susceptibles de développer chez les doctorants un esprit critique et des moyens d'analyse appropriés dans le cadre de leurs projets de recherche. En complément de l'approfondissement des connaissances de la spécialisation, l'étudiant reçoit une formation méthodologique et théorique poussée (méthode des cas, fondements théoriques, théories et recherche en Sciences de Gestion, etc.)

Formation commune

Proposée par le collège doctoral portant généralement sur des thèmes pluridisciplinaires. Le séminaire de synthèse a pour objectif de susciter une démarche d'analyse globale de la recherche en Science de Gestion et de permettre au doctorant de développer et mener à terme son projet de recherche.

Structure du programme doctoral

- **Description de la formation (suite)**

Réalisation scientifique

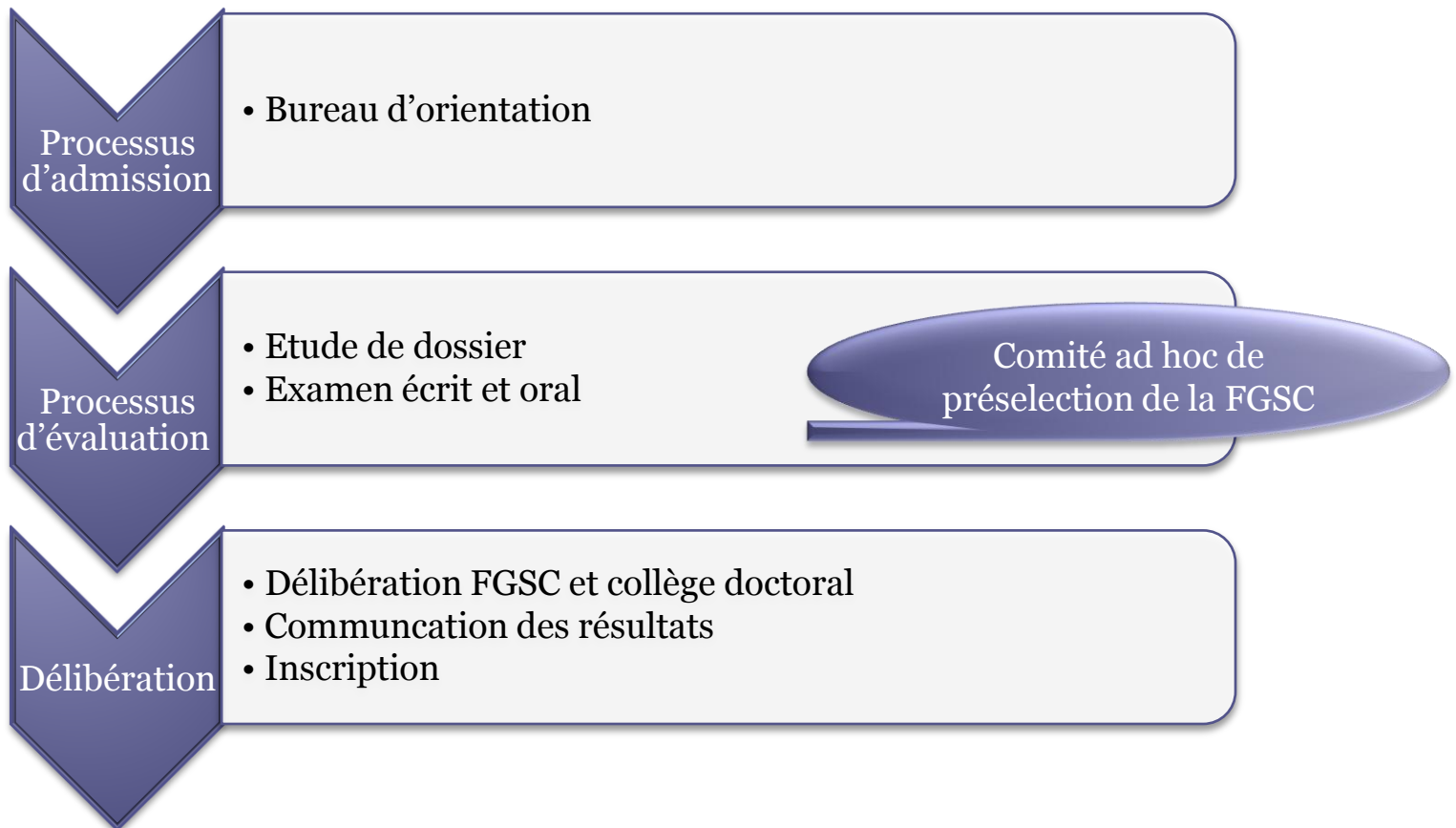
Validée par la commission doctorale après avis du directeur de thèse :

- publication d'un article ;
- présentation d'un article dans des congrès scientifiques ;
- présentation publique de l'état d'avancement.

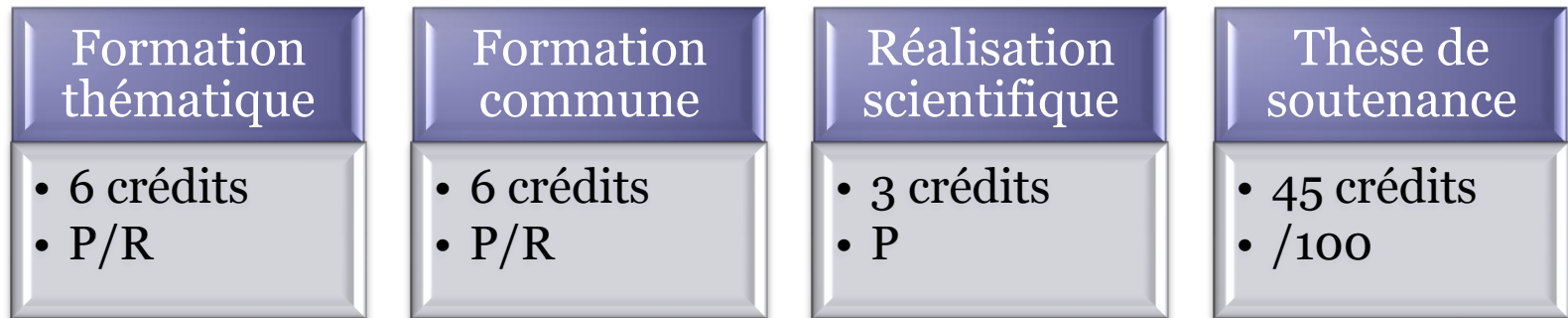
Thèse de soutenance

La thèse de doctorat constitue l'étape d'étude ultime pour le développement des capacités de recherche dans un domaine spécifique, qui requiert l'emploi de moyens avancés, se rattachant à des thèmes d'actualité et se projetant vers une prospective à la recherche scientifique

Cheminement récapitulatif



Cheminement récapitulatif



Durée : **3 ans** pouvant s'étaler sur une durée de **5 ans (dérogation requise)**

Calendrier

Deux sélections par an : la deuxième quinzaine de décembre et la deuxième quinzaine de juillet.